

MASTER Professionnel Psychologie du travail et des organisations

RNCP20352 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K2112
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université François Rabelais - Tours

<http://www.univ-tours.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans sa pratique professionnelle :

- il informe et conseille des personnes dans l'élaboration de leurs projets d'études, de formation et de parcours professionnel en vue de faciliter leur insertion dans la vie active, leur mobilité et leur gestion de carrière.
- il contribue à l'évaluation et à la sélection des personnes dans le cadre de procédures de recrutements ou de formations.
- il participe à la mise en place et à l'animation de groupes - projets visant le développement des organisations impliquées.
- il contribue à la coordination et à la direction d'un service RH.
- il développe des procédures et des outils afin de prévenir les risques psychosociaux et développer la qualité de vie au travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Au terme de la formation, le/la diplômé(e) a la capacité dans le respect de la réglementation légale et du code de déontologie (Article 28 du Code de déontologie des psychologues) à :

- analyser une demande d'intervention dans le domaine de la gestion des relations humaines et professionnelles,
- contribuer aux procédures de recrutement du personnel,
- mettre en place et/ou de participer à une conduite du changement individuel et/ou organisationnel,
- participer au développement de nouvelles modalités d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, TIC,...),
- initier un audit psychosociologique d'une situation et d'une organisation du travail,
- élaborer des dispositifs d'intervention psychosociologique dans les organisations du travail,
- mettre en place des procédures d'évaluation et de suivi de ces interventions au sein des organisations du travail,
- expertiser une demande d'intervention au plan individuel et à mettre en place une activité de conseil en trajectoire de carrière (bilan de compétences, certification professionnelle, validation des acquis...),
- concevoir des outils valides et adaptés aux différentes facettes de l'activité du psychologue du travail

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises et administrations, structures indépendantes (services de gestion des RH, services de mobilité professionnelle et de gestion des carrières, centres de bilan de compétences, cabinets de recrutement, cabinets-conseil, agences de travail temporaire, ...), structures associatives de l'action sociale (Services de bilans professionnels, de réorientation, de reclassement ...), organismes publics ou semi-publics (Centres Hospitaliers, A.F.P.A, Missions locales, Centres de formation pour adultes, Centres d'information et d'Orientation...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Psychologues du travail en entreprise, consultant(e)s en organisations du travail, conseiller(e)s en formation et insertion professionnelle, chargé(e)s d'études Ressources Humaines, responsables de formation, d'études et de développement, conseiller(e)s en mobilité et recrutement...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 900 €
Familles professionnelles (FAP)	V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 138
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
oui

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
non

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20352/>